

AXIMA CONCEPT

Société anonyme au capital de 11.822.382 Euros

Siège social : 49-51, rue Louis Blanc

92400 COURBEVOIE

854 800 745 RCS NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, et le quinze juin, à neuf heures,

Les actionnaires d'AXIMA CONCEPT, société anonyme au capital de 11.822.382 €, divisé en 41.337 actions, dont le siège est sis 49-51, rue Louis Blanc 92400 Courbevoie, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre HARDOUIN, Président Directeur Général.

Monsieur Olivier FEIST est appelé comme scrutateur.

Madame Sandra DA SILVA est désignée comme secrétaire.

ERNST & YOUNG Audit, commissaire aux comptes titulaire, est absent et excusé.

La feuille de présence, émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires, présents ou représentés, réunissent le quorum requis pour le vote de toutes les résolutions qui vont être soumises à l'Assemblée.

L'Assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux comptes,

- la feuille de présence,
- l'ordre du jour de l'Assemblée,
- le texte des résolutions présentées par le Conseil d'Administration.

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mise en conformité de l'article 12 relatif aux délibérations du Conseil d'administration et modification corrélative des statuts ; et
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Enfin, la discussion est ouverte.

Différentes observations sont échangées. Puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, afin d'être en conformité avec les nouvelles dispositions légales en vigueur, et notamment celles de l'article L.225-37, alinéa 3, du Code de commerce, de modifier l'article 12 des statuts de la Société relatif aux règles de quorum et de majorité.

En conséquence, l'article 12 des statuts est désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 12 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(...)

Les décisions du conseil d'administration sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents, au sens de l'article L.225-37, alinéa 3, du Code de commerce, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

(...) »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

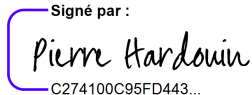
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les membres du bureau.

Signé par :


C274100C95FD443...

Pierre HARDOUIN
Président

Signé par :


71C90E60BDC94E7...

Olivier FEIST
Scrutateur

DocuSigned by:


29476E31836C49E...

Sandra DA SILVA
Secrétaire